

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2025

RENFORCEMENT DU SOUTIEN À L'UKRAINE - (N° 1001)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi l'alinéa 35 :

« Considérant le rapprochement du Gouvernement des États-Unis d'Amérique avec la Fédération de Russie et la suspension de l'aide américaine à l'Ukraine ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les dernières évolutions de la position américaine, tournant le dos à l'Ukraine.